# Archivage numérique - Voûte documentaire SyGED Offre de service

Saviez-vous que les unités doivent remettre à la DAGI leurs documents numériques à valeur patrimoniale lorsqu'ils n'ont plus d'utilité courante, conformément aux <u>règles de gestion des documents</u> ? Sur demande, la DAGI met à disposition des unités la voûte documentaire UdeM (SyGED), où elles peuvent déposer ces documents, les consulter en tout temps et effectuer des recherches.

## 1. Formation en ligne



2 h\*

Intervenant	Responsabilités
Gestionnaire	<ul> <li>→ Identifier le personnel devant suivre la formation en ligne (pour le dépôt et/ou la consultation des documents déposés)</li> <li>→ S'assurer que le personnel visé ait suivi la formation</li> </ul>
Personnel visé	<ul> <li>→ Suivre la <u>formation en ligne</u></li> <li>*Durée de 2h ou moins, selon le besoin d'utilisation</li> </ul>
DAGI	<ul> <li>→ Offrir une formation à jour</li> <li>→ Répondre aux questions en cours de formation</li> </ul>

## 2. Ouverture de la demande par le gestionnaire



15 min

Intervenant	Responsabilités
Gestionnaire	→ Compléter le <u>formulaire</u> prévu à cet effet pour une demande d'implantation ou de mise à jour
DAGI	<ul> <li>→ Analyser la demande</li> <li>→ Paramétrer l'espace de l'unité et les accès selon les besoins recueillis</li> <li>→ Contacter l'unité pour organiser une rencontre de travail</li> </ul>

#### 3. Rencontre de travail



30 min

Une rencontre de travail permet de présenter à l'unité son espace personnalisé dans la voûte documentaire UdeM, y faire des ajustements au besoin et procéder au premier dépôt de documents.

Intervenant	Responsabilités
Gestionnaire	→ Être présent quelques minutes en début de rencontre afin de confirmer avec la DAGI les particularités de son unité
Personnel visé	<ul> <li>→ Comprendre les particularités de son unité</li> <li>→ Procéder à un premier lot de documents</li> </ul>
DAGI	<ul> <li>→ Valider que les accès sont fonctionnels</li> <li>→ Présenter les particularités de l'unité</li> <li>→ Guider le personnel pour un premier dépôt</li> <li>→ Compléter la personnalisation, le cas échéant</li> </ul>

### 4. Fermeture de la demande et maintien



Continu

Intervenant	Responsabilités
Gestionnaire	<ul> <li>→ Veiller à garder les accès à jour lors de mouvements de personnel via le formulaire de demande</li> <li>→ S'assurer annuellement que les documents à archiver sont versés dans la voûte</li> </ul>
Personnel visé	<ul> <li>→ Poursuivre l'opération d'archivage dans les jours suivants la rencontre de travail</li> <li>→ Procéder annuellement, ou aussi souvent que requis, à l'archivage des documents</li> </ul>
DAGI	<ul> <li>→ Demeurer disponible via le <u>service de soutien aux unités</u> pour répondre aux questions</li> <li>→ Procéder à la mise à jour des accès sur demande</li> </ul>

Votre implication et notre expertise sont les deux ingrédients essentiels à la réussite d'un projet d'optimisation de votre gestion de l'information.

Prêts à démarrer? Contactez-nous